

DES DE PSYCHIATRIE DE PARIS-ILE-DE-FRANCE

SEMINAIRE OPTIONNEL

SÉMINAIRE OPTIONNEL DE PSYCHIATRIE ADULTE « PRATIQUE DE L'EXPERTISE PSYCHIATRIQUE »

Docteur Daniel ZAGURY

**Un jeudi par mois
Entre 17 h 15 et 20 h
Centre Hospitalier Sainte Anne
SHU – Professeur Raphael Gaillard
Amphithéâtre Deniker**

Jeudi 12 novembre 2015

Jeudi 17 décembre 2015

Jeudi 21 janvier 2016

Jeudi 18 février 2016

Jeudi 17 mars 2016

Jeudi 14 avril 2016

Jeudi 19 mai 2016

Jeudi 16 juin 2016

La psychiatrie légale est l'un des derniers champs d'exploration clinique et psycho-dynamique. Aucune règle rigide, aucun principe directeur, aucune classification ne pourront jamais prétendre réduire ce qui relève d'un rapport unique entre une infraction particulière et un acte singulier. À ce titre, elle est une irremplaçable école de la clinique. Elle enjoint le psychiatre de se libérer de son jargon, en clarifiant sa démarche et en justifiant ses conclusions auprès de non spécialistes.

Ce séminaire sera réservé aux internes et assistants.

Seront abordés, à partir d'expertises concernant des affaires jugées, les actes médico-légaux des schizophrènes, des paranoïaques, des déséquilibrés, les crimes passionnels, les infractions sexuelles, les dénis de grossesse...

Il s'agit de rendre compte des situations les plus habituellement rencontrées, mais également des difficultés inhérentes aux cas exceptionnels,

quand la rigueur clinique est la seule réponse aux diverses instrumentalisation dont nous pouvons être l'objet.

Chaque séance débutera par l'exposé d'un participant, à partir de la lecture d'une expertise, en analysant notamment :

- Les difficultés d'écriture ;
- Les pièges ;
- Les différentes étapes de la démarche clinique et médico-légale.
- La recherche d'une clarté d'exposition.

Chaque séance comportera l'exposé de deux cas .Il sera demandé à l'interne de faire ses commentaires , de dire ses étonnements, ses surprises et ses découvertes.

L'objectif de ce séminaire est de sensibiliser les internes et assistants à la démarche médico-légale, mais aussi de les encourager à prolonger l'étude de ces cas singuliers par des interrogations cliniques et psycho-dynamiques plus générales et à réfléchir aux fondements mêmes de notre profession, à ses rapports avec la société et à la nécessité de résister à toutes les instrumentalisation en s'appuyant sur la clinique, notre seule légitimité.

Il s'agit de dépasser l'effet de sidération provoqué par ces crimes et de tenter de mieux comprendre cette clinique en l'abordant directement par la pratique, en espérant susciter le désir d'approfondissement.

Pour ceux qui seraient intéressés, des accompagnements aux Assises pourraient être proposés, suivis de discussion sur leur déroulement.